

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2025-057

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

FINANCES

Décision modificative n° 3

Le six novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents

Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant
donné pouvoir

Jérôme HEREIL pouvoir donné à Bernard CONTINSOUZAS, Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL, Joseph PEIS pouvoir donné à Christophe DELMAS et Marine LAPEYRE pouvoir donné à Jean FRANCOIS.

| | | | | | |
|---------|----|----------|----|-------------|---|
| Membres | 19 | Présents | 15 | Représentés | 4 |
|---------|----|----------|----|-------------|---|

Monsieur Christophe DELMAS a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 3 au titre de virement de crédits en section d'investissement comme suit :

| Diminution de crédits | | | Augmentation de crédits | | |
|-----------------------|--------------------|-----------|-------------------------|--|-----------|
| Compte | Opération | Somme | Compte | Opération | Somme |
| 231 | 526 Voirie 2025 | - 9 700 € | 231 | 522 Travaux sur bâtiment cantine et sécurisation enceinte scolaire | + 9 700 € |

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS

Le secrétaire de séance,
Christophe DELMAS

